

Coronavirus: les malades pourront se faire prescrire 14 masques par semaine

Les personnes à « très haut risque médical », comme « les immunodéprimés sévères », auront droit à 10 masques chirurgicaux par semaine.

Avec L'Afp | 05/05/2020



Les malades du coronavirus et les « personnes contacts » pourront se faire prescrire 14 [masques chirurgicaux](#) par semaine à partir du 11 mai, selon un document du ministère de la Santé, daté du lundi 4 mai et destiné aux professionnels. Cette note ministérielle augmente aussi les quantités distribuées aux soignants libéraux. « *En phase de sortie de confinement (...), la stratégie de répartition des masques sanitaires par l'État a vocation à évoluer.* »

Les malades pourront retirer leurs masques en pharmacie, « *sur prescription médicale et sur présentation d'un résultat positif à un test virologique Covid-19* ». Même circuit pour les « personnes à très haut risque médical », comme les « immunodéprimés sévères », qui auront droit à 10 masques chirurgicaux par semaine. Quant aux « personnes contacts » qui seront répertoriées par les [« brigades » chargées de les identifier](#), « *la délivrance de masques se fera sur indication de l'Assurance maladie* ».

Plus de masques pour les soignants libéraux

Par ailleurs, **les contingents réservés aux soignants libéraux seront relevés à 24 masques** (chirurgicaux et parfois FFP2) par semaine pour les médecins, [dentistes](#), infirmiers, 18 pour les pharmaciens, kinés, sages-femmes, 15 pour les salariés de l'aide à domicile et 12 pour d'autres professions (opticiens, pédicures, psychologues...).

Les médecins récupéreront en outre une boîte de 50 masques chirurgicaux par semaine pour les patients auxquels ils prescriront un [test de dépistage](#), ainsi que des modèles pédiatriques pour « *l'entourage de (ces) patients* ».